

---

# mémento

**2020 – 2021**



### **La Sgipa**

La fondation Sgipa accompagne de manière individualisée des adolescent-e-s présentant des troubles de l'apprentissage, du comportement ainsi que des adolescent-e-s et adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes dans leurs projets de formation spécialisée, d'emploi adapté et dans leur organisation quotidienne.

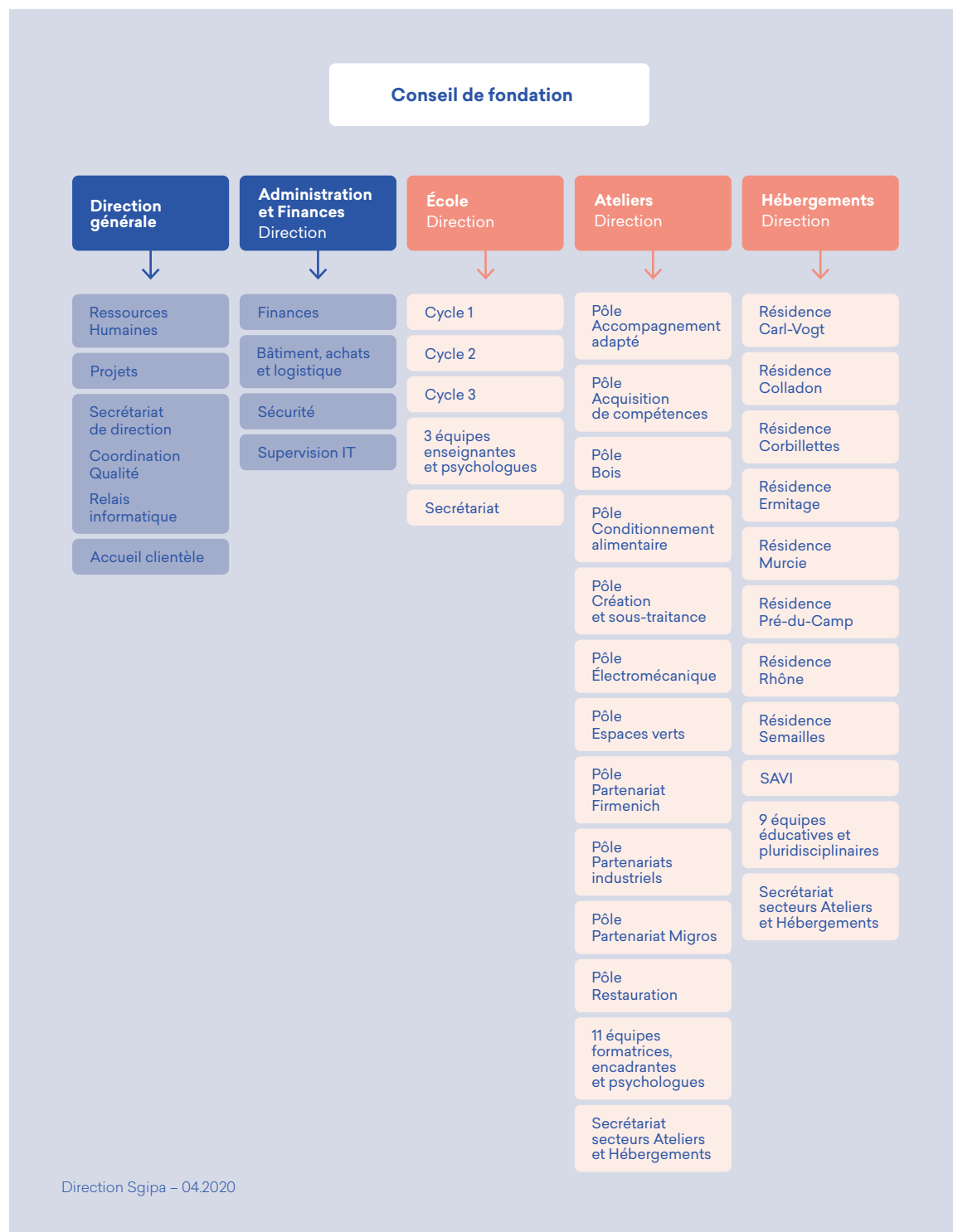
Elle assure une intégration sociale et professionnelle basée sur l'écoute et la collaboration afin d'assurer le développement et le maintien de l'autonomie pour tou-te-s et d'encourager une démarche d'autodétermination. Les trois secteurs de la fondation - École, Ateliers et Hébergements interagissent de manière complémentaire et facilitent l'inclusion de chacun-e dans la société.



# table des matières

<b>organigramme de la sgipa</b>	<b>2</b>	<b>informations pratiques</b>	<b>11</b>
<b>avant-propos</b>	<b>3</b>	Collaboration avec les familles	11
<b>description de l'école sgipa</b>	<b>4</b>	Inscription et écolage	11
Cycle 1	4	Attestation pour les allocations familiales	11
Cycle 2	4	Repas	11
Cycle 3	4	Transports	11
<b>fonctionnement de l'école sgipa</b>	<b>5</b>	Transports privés	11
Parcours d'un-e élève avant et après l'école sgipa	6	Camps, sorties et voyages	11
<b>règlement de l'école sgipa</b>	<b>8</b>	Santé	11
Durée de la formation	8	Promotion et éducation à la santé	11
Vacances et autres congés	8	Psychomotricité	11
Horaires	8	Assurances	11
Absences et arrivées tardives	8	Collaboration avec les instances académiques	12
Activités	8	Photographies et films	12
Pauses	8	<b>liste des collaborateur·trice·s de l'école sgipa</b>	<b>13</b>
Effets personnels	9	<b>grilles horaires</b>	<b>15</b>
«Savoir-être»	9	Cycle 1	15
Gestion des transgressions	9	Cycle 2	16
Règles à l'intérieur du bâtiment	10	Cycle 3	17
Règles à l'extérieur du bâtiment	10	<b>agenda 2020 – 2021</b>	<b>18</b>
Règles pour les cours d'éducation physique	10	<b>contacts utiles</b>	<b>19</b>
		<b>plan d'accès</b>	<b>20</b>

# organigramme de la sgipa



# avant-propos



Marc Chapelle  
Directeur  
de l'École Sgipa

Cher·e·s répondant·e·s légaux·ales,

En tant qu'élève de l'École Sgipa, votre fils-fille se trouve à un moment charnière de son cursus scolaire; en effet, pour bon nombre des adolescent·e·s que nous accueillons, il coïncide avec la fin de la scolarité, ultime étape avant de rejoindre le monde professionnel, soit directement, soit par le biais d'une formation certifiée.

Pour la plupart des adolescent·e·s accueilli·e·s, cette période marque aussi la transition entre l'enfance et l'âge adulte. Dès lors, parallèlement aux apprentissages scolaires et préprofessionnels, il nous appartient également de les doter individuellement d'outils leur permettant d'appréhender dans les meilleures conditions leur vie d'adulte, en les rendant aussi autonomes et responsables que possible.

Aussi, pour réaliser son mandat d'accompagner les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités, l'École Sgipa accorde une attention toute particulière à l'acquisition d'un certain nombre de compétences sociales.

Cela implique, entre autres:

- l'assiduité et le respect des horaires;
- le respect de soi et des autres;
- le soin du matériel mis à disposition par l'école.

Ainsi, ce mémento contient divers renseignements qui vous permettront de vous repérer dans l'organisation de l'école, ainsi que différentes règles devant assurer le bien-être et la sécurité de chacun·e.

Afin de permettre à chaque élève de vivre une scolarité sereine, nous avons besoin d'échanges réguliers avec vous. Vous trouverez donc dans le présent document tous les contacts nécessaires à cette collaboration.

Nous vous remercions de bien vouloir signer et nous renvoyer la lettre d'accompagnement de ce mémento, qui certifie que vous avez pris connaissance de son contenu.

Nous souhaitons à votre fils-fille une année scolaire paisible et constructive.

En nous réjouissant d'ores et déjà de la collaboration que nous aurons avec vous, nous vous présentons, chers parents, cher·e·s répondant·e·s légaux·ales, nos meilleures salutations.

# description de l'école sgipa

---

## Cycle 1

### Cycle préparatoire

---

#### Objectifs

- Initier le parcours scolaire à la Sgipa
- Développer l'autonomie et les compétences sociales
- Évaluer les compétences préprofessionnelles
- Orienter dans la filière appropriée (intégration ou formation professionnelle)

#### Critères d'admission

- Attitude positive par rapport à son admission dans l'école
- Attitude positive dans sa posture d'élève, adhésion aux tâches proposées
- Régularité, ponctualité
- Autonomie dans les déplacements ou en voie d'acquisition (transports publics)
- Comportement social adapté (respect des règles de vie en groupe)
- Conscience minimale du danger pour lui-elle ou autrui
- Compréhension orale minimale (comprend des énoncés simples)
- Capacité minimale à s'exprimer
- Stage d'admission préavisé positivement

## Cycle 2

### Cycle d'élaboration

---

#### Objectifs

- Renforcer et développer les compétences scolaires
- Développer les compétences professionnelles
- Élaborer un projet professionnel réaliste

#### Critères d'admission

- Autonomie dans les déplacements
- Autonomie pour le repas de midi ou en voie d'acquisition
- Posture d'élève apprenant adéquate (capable d'entrer dans des tâches scolaires)
- Attitude adéquate dans les ateliers (posture d'apprenti-e, apprentissage des compétences clés)
- Aptitude à entrer dans l'élaboration d'un projet professionnel réaliste et réalisable

## Cycle 3

### Cycle de concrétisation

---

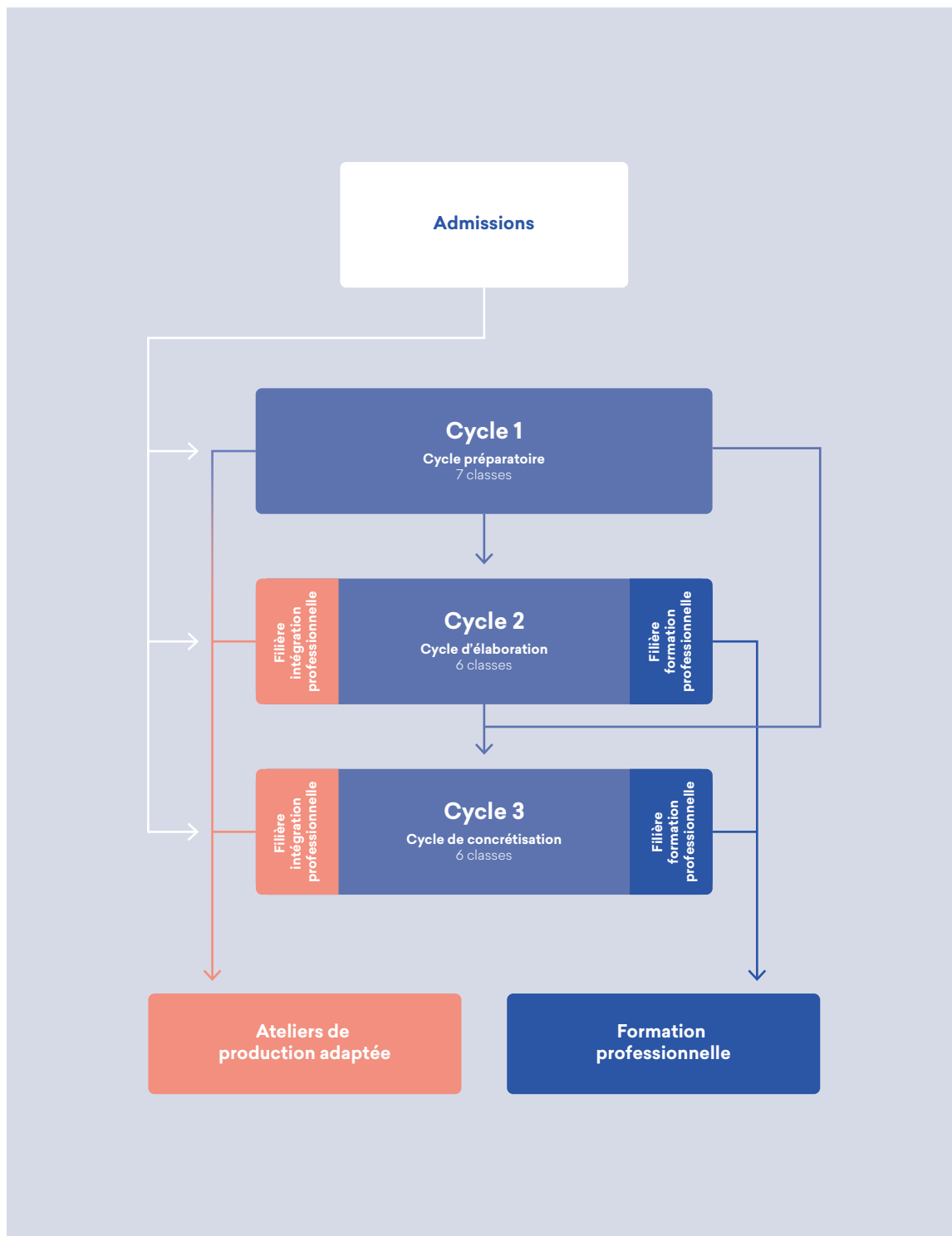
#### Objectifs

- Concrétiser le projet professionnel
- Permettre une progression sur les axes scolaire et professionnel en fonction de ce projet
- Orienter vers le monde professionnel, avec ou sans formation certifiée

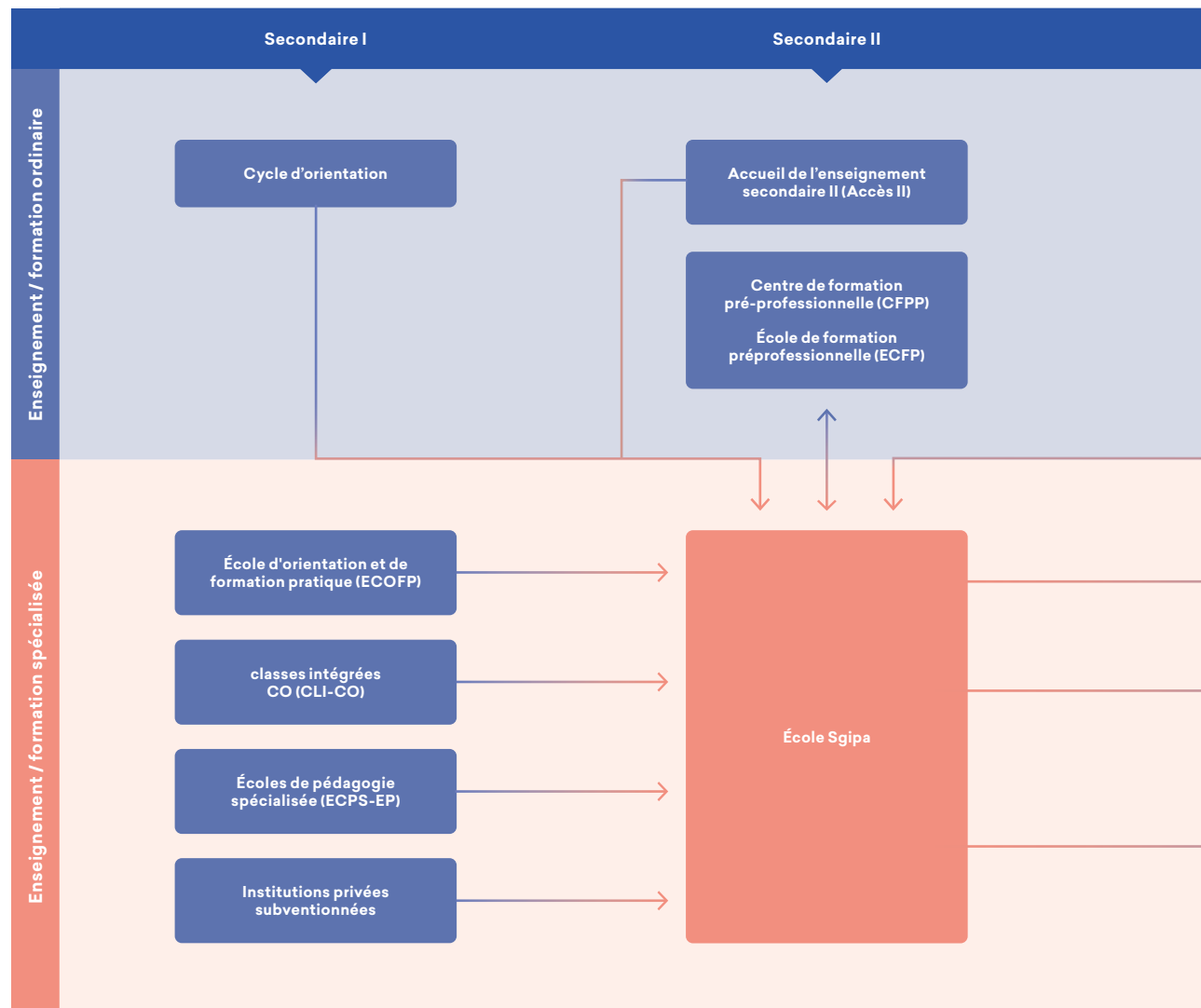
#### Critères d'admission

- Autonomie dans les déplacements et les repas de midi
- Attitudes et comportements matures (jeune adulte)
- Bonne maîtrise des compétences professionnelles (compétences clés)
- Comportement adéquat dans les stages professionnels
- Projet professionnel réaliste déjà construit

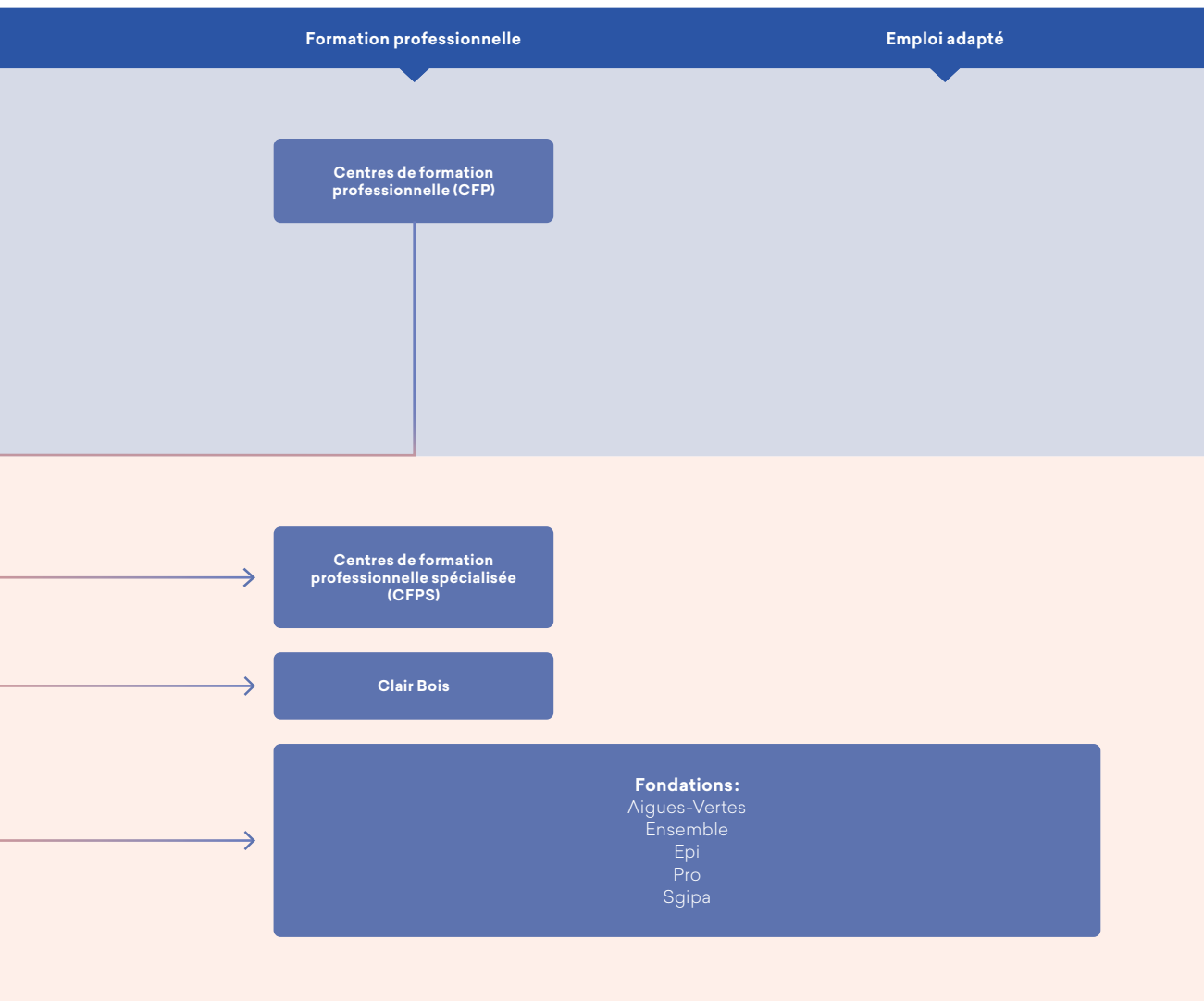
# fonctionnement de l'école sgipa



### Parcours d'un-e élève avant et après l'école Sgipa







# règlement de l'école sgipa

## Durée de la formation

L'élève est admis·e dès l'âge de 15 ans révolus. Sa formation s'étend en principe sur deux ou trois années scolaires.

## Vacances et autres congés

L'école se conforme au calendrier des vacances scolaires émis par le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP). Les élèves sont néanmoins libéré·e·s une semaine avant les vacances d'été pour permettre aux équipes pédago-thérapeutiques d'effectuer les conseils de fin d'année.

## Horaires

### Cycle 1 (Conches)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe au plus tard le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, le mardi à 15h00 et le mercredi à 11h00.

### Cycle 2 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le jeudi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, le mardi à 15h00, et le mercredi à 11h00, sauf pour les élèves participant à l'activité « éducation physique » (se référer aux instructions transmises par l'enseignant·e référent·e).

### Cycle 3 (Carouge)

L'école est ouverte à partir de 8h00. Les élèves doivent être en classe le matin à 8h00 et l'après-midi à 13h00. Le lundi, le mardi et le vendredi, les cours se terminent à 16h00, et le jeudi à 15h00.

## Absences et arrivées tardives

### Absences prévisibles

L'enseignant·e référent·e doit être averti·e à l'avance de toute absence prévisible (y compris les absences pour raison médicale).

- ▲ Dans la mesure du possible, tout rendez-vous (médecin, dentiste, thérapeute, etc.) doit être pris en-dehors des heures scolaires.
- ▲ Si, pour des raisons médicales, un·e élève ne peut pas exercer une activité physique (gymnastique, natation, marche, course, etc.), il·elle doit impérativement présenter un certificat médical à son enseignant·e référent·e.
- ▲ Les congés particuliers font l'objet d'une demande écrite, adressée au·à la doyen·ne concerné·e au moins dix jours à l'avance.

### Absences non prévisibles

Pour les absences non prévisibles, l'élève, ses parents ou répondant·e·s légaux·ales doivent impérativement appeler le secrétariat au 022 346 33 88 (cycle 1) ou 022 342 92 50 (cycle 2 et 3) et ce, avant 9h00 du matin.

- ▲ En cas de maladie, l'élève doit présenter un certificat médical dès le 3<sup>e</sup> jour d'absence.
- ▲ Les arrivées tardives seront comptabilisées et signalées aux parents ou répondant·e·s légaux·ales. Des sanctions peuvent être décidées en cas d'abus.

## Activités

Toutes les activités prévues par le dispositif scolaire sont obligatoires. Toute absence doit être excusée par écrit avec signature des parents ou répondant·e·s légaux·ales.

## Pauses

Les pauses se prennent à l'extérieur du bâtiment, sauf autorisation des enseignant·e·s.

### Effets personnels

Dès la rentrée scolaire, chaque élève doit apporter à l'école des effets personnels pour les cours d'éducation physique et de natation :

- une paire de chaussures de gymnastique (semelles claires);
- un t-shirt, un short et un training;
- une serviette, un produit de douche, du shampooing et un déodorant;
- un maillot de bain adapté;
- un élastique pour les longs cheveux;
- des sous-vêtements de rechange;
- un sac de sport pour ranger les effets personnels.

À la fin de chaque activité sportive, les élèves doivent rapporter leurs affaires à leur domicile pour les laver.

L'utilisation des téléphones portables, smartphones, consoles, etc., est strictement interdite dans le cadre horaire des cours. À leur arrivée à l'école, les élèves s'assureront que leurs appareils électroniques sont éteints. En cas de non-respect de cette règle, l'appareil utilisé sera confisqué immédiatement. Il ne sera restitué qu'aux parents ou répondant-e-s légaux-ales de l'élève.

L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets personnels qui sont placés sous la seule responsabilité de l'élève.

### «Savoir-être»

Dans le but de développer une relation de qualité qui respecte l'autre par la reconnaissance de ses différences, par une attitude et un langage adéquats qui garantissent la sécurité et une bonne ambiance de travail pour tou-te-s, il est indispensable que chacun-e adopte un comportement correct.

Chacun-e participe au maintien de l'ordre et de la propreté dans les lieux communs et à l'extérieur. En cas de dégâts volontaires, de vandalisme ou de vol, les frais de réparation ou de remplacement seront à la charge des parents ou répondant-e-s légaux-ales.

Des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève responsable.

Les élèves respectent le voisinage: il est notamment interdit de crier aux alentours de l'école ou d'écouter de la musique autrement qu'avec des écouteurs. La consommation d'alcool ou de stupéfiants est strictement interdite dans l'enceinte de l'école.

Chacun-e doit veiller à ne pas mettre en danger sa sécurité et/ou celle d'autrui.

### Il est notamment interdit:

- d'avoir recours à la violence physique ou verbale (insultes, menaces, manoeuvres d'intimidation);
- de rejeter, de railler ou d'humilier quiconque;
- de mettre la sécurité physique d'autrui en danger par des courses, des bousculades ou des jeux humiliants ou violents, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment;
- de contraindre quelqu'un à faire quelque chose contre sa volonté;
- d'avoir des activités sexuelles ou de s'embrasser.

### Gestion des transgressions

«L'élève qui ne se conforme pas aux instructions des représentants de l'autorité scolaire, qui perturbe l'enseignement ou toute autre activité organisée par ou placée sous la responsabilité de l'école, qui viole de toute autre manière les dispositions légales ou réglementaires, fait l'objet d'interventions pédagogiques et/ou de sanctions disciplinaires proportionnées à la faute commise», *Loi sur l'instruction publique genevoise, Art. 118, alinéa 1<sup>er</sup>.*

Dès lors, selon la transgression commise, des sanctions peuvent être prises à l'encontre de l'élève impliqué-e sous la forme d'un renvoi de l'activité, d'une retenue, d'une suspension temporaire, voire d'une exclusion définitive. En cas de mise en application de l'une de ces sanctions, les parents ou répondant-e-s légaux-ales en seront dûment informé-e-s<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Sgipa prévoit une procédure de recours interne pour ses bénéficiaires et leurs répondant-e-s légaux-ales; en cas de besoin, elle peut être obtenue sur demande auprès du secrétariat de l'École Sgipa.

**Règles à l'intérieur du bâtiment**

Les déplacements dans l'école se font dans le calme et dans le respect des autres. En particulier, il est strictement interdit de courir dans les couloirs ou d'y circuler en planche à roulettes (skate), patins, vélo ou trottinette.

Pendant les cours, les élèves ne circulent pas à l'intérieur de l'école sans raison valable; dans tous les cas, ils-elles n'entrent pas dans d'autres classes sans autorisation. L'utilisation de l'ascenseur est strictement interdite (sauf autorisation particulière).

Les élèves sont prié-e-s de respecter l'intimité de chacun-e dans l'utilisation des toilettes qui leur sont réservées; ils-elles s'y rendent seul-e-s et respectent la propreté de ce lieu.

**Règles à l'extérieur du bâtiment**

Les élèves ne quittent pas le périmètre de l'école durant les cours et les récréations, sauf autorisation spéciale.

Il est interdit de monter sur les toits.

Les jeux ne sont pas autorisés à proximité des voitures. L'élève qui emprunte du matériel pour jouer à l'extérieur (ballon, raquettes, etc.) en prend la responsabilité et est chargé-e de le ramener dans la salle des maîtres.

**Règles pour les cours d'éducation physique**

Toute absence aux activités d'éducation physique (gym, piscine) doit être justifiée par un mot d'excuse des parents ou répondant-e-s légaux-ales, mentionnant le motif de l'absence, transmis à l'enseignant-e référent-e de l'élève.

En cas d'inaptitude au cours d'éducation physique, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant-e référent-e. La durée de la dispense doit être mentionnée. Selon le motif de la dispense, l'enseignant-e d'éducation physique se réserve le droit d'aménager son cours pour permettre à l'élève d'y participer dans le respect des recommandations du médecin.

L'oubli des affaires de gym ou de piscine ne dispense pas l'élève de l'activité: dans la mesure du possible, l'enseignant-e prêtera le matériel manquant à l'élève.

# informations pratiques

## Collaboration avec les familles

Les parents ou répondant-e-s légaux-ales participent aux réunions auxquelles ils-elles sont invité-e-s. S'ils-elles le souhaitent, ils-elles peuvent en tout temps prendre rendez-vous avec un-e collaborateur-trice de l'école.

## Inscription et écolage<sup>1</sup>

La finance d'inscription pour l'écolage s'élève à **100.- CHF** par année scolaire.

## Attestation pour les allocations familiales

Une attestation délivrée par la Sgipa est fournie en début d'année scolaire aux parents ou répondant-e-s légaux-ales.

## Repas<sup>1</sup>

Une fois par semaine (cycle 1 et 2) ou par mois (cycle 3), les élèves mangent avec leur enseignant-e référent-e. Ce repas est offert par la Sgipa. Les autres jours, les élèves s'organisent seul-e-s pour la pause de midi. Pour les élèves n'ayant pas encore une autonomie suffisante pour manger seul-e-s, un encadrement peut être organisé, avec l'accord du corps enseignant, sur demande des parents ou répondant-e-s légaux-ales. Le coût du repas est fixé à 15 CHF. Une facture mensuelle sera adressée aux parents ou répondant-e-s légaux-ales à la fin de chaque mois.

## Transports

Chaque élève doit être en possession d'un abonnement mensuel ou d'une carte des TPG. L'utilisation de véhicules privés (scooters, vélos, vélomoteurs) est interdite durant les heures scolaires, sauf décharge signée des parents ou répondant-e-s légaux-ales et adressée au-à la doyen-ne.

## Transports privés

Lorsqu'ils-elles sont informé-e-s au préalable d'une modification horaire ou d'organisation, les parents ou répondant-e-s légaux-ales sont responsables d'avertir les transporteurs privés qui sont en charge de leur fils-fille.

## Camps, sorties et voyages<sup>1</sup>

Ces activités font partie du programme scolaire et sont obligatoires. Une participation financière de **200.-CHF** par année scolaire est demandée aux parents ou répondant-e-s légaux-ales.

## Santé

Il est demandé aux parents ou répondant-e-s légaux-ales de communiquer, lors de l'admission de leur fils-fille, toute information particulière le-la concernant (allergies, prise de médicament, etc.). L'infirmière scolaire est à disposition pour des renseignements au 022 346 33 88.

## Promotion et éducation à la santé

Ces cours sont intégrés dans les services proposés par l'école et poursuivent un objectif de promotion de la santé. Les interventions autour de ces thématiques sont assurées par des formateur-trice-s-consultant-e-s du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

## Psychomotricité et logopédie

Une prise en charge par un-e psychomotricien-ne ou un-e logopédiste peut être mise en place ou poursuivie dans le cadre de l'École Sgipa sur indication du-de la psychologue de l'école, après validation du Secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS).

## Assurances

### Maladie

Au moment de son admission à l'école, l'élève doit être assuré-e auprès d'une caisse maladie reconnue contre les risques de maladie et d'accident.

### Accidents

Les élèves bénéficient d'une assurance-accident scolaire complémentaire à l'assurance-maladie et accident obligatoire (LAMal), pour les accidents qui surviendraient à l'école et sur le chemin de l'école. Cette assurance ne prend en charge que les frais qui ne sont pas couverts par l'assurance personnelle.

<sup>1)</sup> En cas de difficultés financières, nous vous invitons à contacter la direction de l'école pour une recherche de solution.

### ▲ **Obligation des parents ou répondant·e·s légaux·ales en cas d'accident**

En cas d'accident d'un·e élève (dans et hors du cadre scolaire), les parents ou répondant·e·s légaux·ales :

- Informent immédiatement le secrétariat de l'école.
- Contactent l'assurance de l'élève pour annoncer l'accident.
- Remplissent la déclaration d'accident fournie par le secrétariat de l'école.
- Envoyent les factures liées à l'accident à l'assurance de l'élève, qui leur remboursera, sous déduction de la franchise légale, la part imposée par la Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).
- Transmettent une copie du décompte final des prestations de leurs assureurs, au service Finances de la Sgipa, 20 chemin J.-F. Dupuy, 1231 Conches, pour un remboursement des frais à leur charge (hormis la franchise qui ne pourra en aucun cas être indemnisée).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le service Finances de la Sgipa au 022 346 33 88.

### **Effets personnels**

Les effets personnels des élèves (vêtements, sac, appareil électronique, etc.) ne font l'objet d'aucune couverture d'assurance par la Sgipa et donc d'aucun remboursement en cas de perte, vol ou détérioration.

### **Responsabilité civile**

En cas de dégât commis par un·e ou des élèves identifié·e·s, la prise en charge relève de la responsabilité des parents ou répondant·e·s légaux·ales ou de leur assurance responsabilité civile privée. Les élèves ne sont assuré·e·s en aucun cas par la Sgipa.

### **Collaboration avec les instances académiques**

Dans un souci de constante amélioration de la qualité du dispositif qu'elle propose, l'École Sgipa collabore étroitement avec les instances académiques du canton de Genève et/ou de Suisse romande.

À cet égard, des chercheur·euse·s effectuent parfois des recherches au sein de l'école. Toutes les conditions éthiques et de sécurité sont contrôlées par les responsables de l'école, dans le souci de préserver la personnalité et la confidentialité des élèves. Les résultats de ces recherches sont généralement communiqués aux différent·e·s intervenant·e·s de l'école, et contribuent ainsi au perfectionnement continu des collaborateur·trice·s.

La direction de l'école reste disponible pour répondre aux questions. En cas de désaccord, elle invite les parents ou répondant·e·s légaux·ales à le signifier par écrit à la direction de l'école.

### **Photographies et films**

La fondation Sgipa dispose de plusieurs canaux de communication internes et externes, tels que le site internet [www.sgipa.ch](http://www.sgipa.ch), son site intranet ou son rapport d'activité. Les différents secteurs, dont l'école, y sont présentés. Dans le cadre de leurs activités scolaires, les élèves sont susceptibles d'être photographié·e·s ou filmé·e·s et d'apparaître sur ces supports. Ils·Elles peuvent également être photographié·e·s et/ou filmé·e·s à des fins pédagogiques (usage interne).

La direction de l'école reste disponible pour répondre aux questions à ce propos. En cas de désaccord, elle invite les parents ou répondant·e·s légaux·ales à le signifier par écrit à la direction de l'école.

**LE SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE  
EST ATTEIGNABLE PAR TÉLÉPHONE  
ET E-MAIL :**

Cycle 1	022 346 33 88
Cycles 2 et 3	022 342 92 50
Cycles 1, 2 et 3	<a href="mailto:ecole@sgipa.ch">ecole@sgipa.ch</a>

# liste des collaborateur·trice·s de l'école sgipa

## Direction

<b>MCH</b>	M. Marc Chapelle	directeur du secteur École
<b>SGI</b>	M. Sylvain Gisler	doyen du cycle 1
<b>LPO</b>	M <sup>me</sup> Laurence Poget	doyenne du cycle 2
<b>MBE</b>	M <sup>me</sup> Marianne Béguin	doyenne du cycle 3

## Secrétariat

<b>JLA</b>	M <sup>me</sup> Jocelyne Lachavanne	secrétaire (cycle 1)
<b>JDE</b>	M <sup>me</sup> Jenifer Delvecchio	secrétaire (cycles 2 et 3)
<b>GJM</b>	M <sup>me</sup> Gabrielle Jean-Mairet	secrétaire comptable (cycle 1)
<b>GMU</b>	M <sup>me</sup> Géraldine Mugny	gestionnaire comptable (cycles 2 et 3)

## Psychologues

<b>AKA</b>	M. Abbas Kanani	psychologue (cycle 1)
<b>ILS</b>	M <sup>me</sup> Iona Le Scouëzec	psychologue (cycle 1)
<b>OPE</b>	M <sup>me</sup> Olivia Peter	psychologue (cycle 2)
<b>SLO</b>	M <sup>me</sup> Sophie Lombard	psychologue (cycle 2)
<b>MCA</b>	M <sup>me</sup> Mélanie Casimiro	psychologue (cycle 3)
<b>SGR</b>	M <sup>me</sup> Sylvie Grass	psychologue (cycle 3)

## Conseiller en orientation professionnelle

<b>OGE</b>	M. Olivier Germanier	conseiller en orientation professionnelle (cycles 1, 2 et 3)
------------	----------------------	--

## Enseignant·e·s cycle 1

<b>BPA</b>	M <sup>me</sup> Bruna Parente	enseignante référente classe 101
<b>JMI</b>	M <sup>me</sup> Julie Michel	enseignante référente classe 101
<b>GSA</b>	M. Giovanni Salvi	enseignant référent classe 102
<b>XGR</b>	M. Xavier Grandgirard	enseignant référent classe 103
<b>JHE</b>	M. Jacques Héritier	enseignant référent classe 104
<b>NOR</b>	M. Nelson Ortiz	enseignant référent classe 105
<b>NME</b>	M <sup>me</sup> Nadège Mesfin	enseignante référente classe 106
<b>ORO</b>	M <sup>me</sup> Ony Roduit	enseignante référente classe 107
<b>SSC</b>	M <sup>me</sup> Sophie Schorno	enseignante suppléante
<b>MLM</b>	M <sup>me</sup> Marie Lambert	enseignante suppléante

## Enseignant·e·s cycle 2

<b>FSH</b>	M <sup>me</sup> Farije Shaqiri	enseignante référente classe 201
<b>DMU</b>	M. Daniel Muñoz	enseignant référent classe 202
<b>GGE</b>	M. Gérald Geffrard	enseignant référent classe 203
<b>EDA</b>	M <sup>me</sup> Eliana De Almeida	enseignante référente classe 204
<b>NBU</b>	M <sup>me</sup> Natacha Bünzli	enseignante référente classe 205
<b>NN</b>	Non nommé·e	enseignant·e référent·e classe 206
<b>MTH</b>	M. Mathieu Thioly	enseignant suppléant
<b>SGO</b>	M <sup>me</sup> Sunita Gopaldass	enseignante suppléante

**Enseignant·e·s cycle 3**

<b>VUL</b>	M <sup>me</sup> Virginie Uldry	enseignante référente classe 301
<b>RSC</b>	M <sup>me</sup> Ravena Soares	enseignante référente classe 302
<b>YLE</b>	M <sup>me</sup> Yulia Leonelli	enseignante référente classe 303
<b>NMT</b>	M <sup>me</sup> Natasha Métrailler	enseignante référente classe 304
<b>CMO</b>	M. Claude Mouchet	enseignant référent classe 305
<b>RFE</b>	M <sup>me</sup> Raquel Fernandez	enseignante référente classe 306
<b>YSC</b>	M. Yves Schmied	enseignant suppléant
<b>NN</b>	Non nommé·e	enseignant·e suppléant·e

**Enseignant·e·s d'éducation physique**

<b>CPR</b>	M. Cédric Pronini	enseignant d'éducation physique (cycle 1)
<b>NPO</b>	M <sup>me</sup> Nathalie Pollet	enseignante d'éducation physique (cycle 1)
<b>DCL</b>	M. Denis Clément	enseignant d'éducation physique (cycles 1 et 2)
<b>AVA</b>	M <sup>me</sup> Alexia Vallotton Laubscher	enseignante d'éducation physique (cycle 2)

**Médical**

<b>SBO</b>	D <sup>re</sup> Sylvie Bonal	médecin référente SSEJ
<b>ICA</b>	M <sup>me</sup> Isabelle Cencin Annen	infirmière



# grilles horaires

## Cycle 1

		Lundi	Mardi (fin à 15h)	Mercredi	Jeudi	Vendredi
101	08-11	<b>JMI</b> Activités scolaires Gym Salle 110	<b>BPA</b> Activités scolaires Salle 110	<b>BPA</b> Ateliers Salle 110	<b>JMI</b> Activités scolaires Salle 110	<b>BPA</b> Activités scolaires Salle 110
	13-16	<b>BPA</b> Ateliers Salle 110	<b>BPA</b> Ens. général Salle 110		<b>JMI</b> Ateliers Salle 110	<b>BPA</b> Activités scolaires Piscine Salle 110
102	08-11	<b>GSA</b> Activités scolaires Gym Salle 008	<b>GSA</b> Activités scolaires Salle 008	<b>GSA</b> Ateliers Salle 008	<b>SSC</b> Activités scolaires Salle 008	<b>GSA</b> Activités scolaires Salle 008
	13-16	<b>GSA</b> Ateliers Salle 008	<b>GSA</b> Ateliers Salle 008		<b>OGE</b> Ateliers Salle 008	<b>GSA</b> Activités scolaires Piscine Salle 008
103	08-11	<b>XGR</b> Activités scolaires Gym Salle 111	<b>XGR</b> Activités scolaires Salle 111	<b>XGR</b> Ateliers Salle 111	<b>MLM</b> Activités scolaires Salle 111	<b>OGE</b> Activités scolaires Salle 111
	13-16	<b>XGR</b> Ateliers Salle 111	<b>XGR</b> Ateliers Salle 111		<b>MLM</b> Ateliers Salle 111	<b>XGR</b> Activités scolaires Piscine Salle 111
104	08-11	<b>MLM</b> Activités scolaires Gym Salle 007	<b>JHE</b> Activités scolaires Salle 007	<b>JHE</b> Ateliers Salle 007	<b>JHE</b> Activités scolaires Salle 007	<b>JHE</b> Activités scolaires Salle 007
	13-16	<b>MLM</b> Ateliers Salle 007	<b>JHE</b> Ateliers Salle 007		<b>JHE</b> Ateliers Salle 007	<b>JHE</b> Activités scolaires Piscine Salle 007
105	08-11	<b>NOR</b> Activités scolaires Gym Salle 010	<b>NOR</b> Activités scolaires Salle 010	<b>NOR</b> Ateliers Salle 010	<b>NOR</b> Activités scolaires Salle 010	<b>XGR</b> Activités scolaires Salle 010
	13-16	<b>JMI</b> Ateliers Salle 010	<b>NOR</b> Ateliers Salle 010		<b>NOR</b> Ateliers Salle 010	<b>NOR</b> Activités scolaires Piscine Salle 010
106	08-11	<b>SSC</b> Activités scolaires Gym Salle 005	<b>NME</b> Activités scolaires Salle 005	<b>NME</b> Ateliers Salle 005	<b>NME</b> Activités scolaires Salle 005	<b>JMI</b> Activités scolaires Salle 005
	13-16	<b>SSC</b> Ateliers Salle 005	<b>NME</b> Ateliers Salle 005		<b>NME</b> Ateliers Salle 005	<b>JMI</b> Activités scolaires Piscine Salle 005
107	08-11	<b>ORO</b> Activités scolaires Gym Salle 009	<b>ORO</b> Activités scolaires Salle 009	<b>MLM</b> Ateliers Salle 009	<b>ORO</b> Activités scolaires Salle 009	<b>ORO</b> Activités scolaires Salle 009
	13-16	<b>ORO</b> Ateliers Salle 009	<b>ORO</b> Ateliers Salle 009		<b>SSC</b> Ateliers Salle 009	<b>ORO</b> Activités scolaires Piscine Salle 009

## Cycle 2

		Lundi	Mardi (fin à 15h)	Mercredi	Jeudi	Vendredi
201	08-11	<b>FSH</b> Ens. général  Salle 201	<b>FSH</b> Activités scolaires  Salle 201	<b>FSH</b> Activités scolaires  Salle 201	<b>FSH</b> Activités scolaires  Salle 201	<b>DCL</b> Éducation physique  Conches
	13-16	<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005	<b>GGE</b> Ens. général  Salle 203		<b>FSH</b> Activités scolaires  Salle 201	<b>SGO</b> Atelier poterie  Salle JD 02
202	08-11	<b>DMU</b> Activités scolaires  Salle 202	<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005	<b>DCL-AVA</b> Éducation physique  Conches	<b>SGO</b> Atelier poterie  Salle JD 02	<b>DMU</b> Ens. général  Salle 202
	13-16	<b>DMU</b> Activités scolaires  Salle 202	<b>FSH</b> Ens. général  Salle 201		<b>DMU</b> Activités scolaires  Salle 202	<b>DMU</b> Activités scolaires  Salle 202
203	08-11	<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203	<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203	<b>DCL-AVA</b> Éducation physique  Conches	<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005	<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203
	13-16	<b>SGO</b> Atelier poterie  Salle JD 02	<b>DMU</b> Ens. général  Salle 202		<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203	<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203
204	08-11	<b>EDA</b> Activités scolaires  Salle 204	<b>EDA</b> Activités scolaires  Salle 204	<b>DCL-AVA</b> Éducation physique  Conches	<b>EDA</b> Activités scolaires  Salle 204	<b>SGO</b> Atelier poterie  Salle JD 02
	13-16	<b>EDA</b> Activités scolaires  Salle 204	<b>NBU</b> Ens. général  Salle 205		<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005	<b>OGE</b> Atelier Orientation  Salle 204
205	08-11	<b>NBU</b> Activités scolaires  Salle 205	<b>NBU</b> Activités scolaires  Salle 205	<b>DCL-AVA</b> Éducation physique  Conches	<b>OGE</b> Atelier Orientation  Salle 205	<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005
	13-16	<b>NBU</b> Activités scolaires  Salle 205	<b>EDA</b> Ens. général  Salle 204		<b>SGO</b> Atelier poterie  Salle JD 02	<b>NN</b> Ens. général  Salle 205
206	08-11	<b>NN</b> Activités scolaires  Salle polyvalente	<b>DMU</b> Ens. général  Salle 202	<b>NN</b> Atelier  Salle JD 02	<b>GGE</b> Activités scolaires  Salle 203	<b>DCL</b> Éducation physique  Conches
	13-16	<b>FSH</b> Ens. général  Salle 201	<b>NN</b> Activités scolaires  Salle polyvalente		<b>NN</b> Activités scolaires  Salle 205	<b>MTH</b> Atelier musique  Salle 005

## Cycle 3

		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi (fin à 15h)	Vendredi
301	08-11	<b>RFI</b> Activités scolaires PV 03	<b>RFI</b> Activités scolaires PV 03	Projet professionnel	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel MA 02	<b>CMO</b> Atelier mesures MA 03
	13-16	<b>RFI</b> Atelier mieux apprendre PV 03	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01		<b>RFI</b> Activités scolaires PV 03	<b>RFI</b> Activités scolaires PV 03
302	08-11	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel MA 04	<b>YLE</b> Activités scolaires MA 04	Projet professionnel	<b>RFI</b> Atelier mieux apprendre MA 04	<b>YLE</b> Activités scolaires MA 04
	13-16	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01	<b>VUL</b> Atelier arts visuels PV 02		<b>YLE</b> Activités scolaires MA 04	<b>YLE</b> Activités scolaires MA 04
303	08-11	<b>NME</b> Activités scolaires PV 01	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01	Projet professionnel	<b>NME</b> Atelier cuisine PV 03	<b>NME</b> Activités scolaires PV 01
	13-16	<b>CMO</b> Atelier mesures MA 03	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel MA 04		<b>NME</b> Activités scolaires PV 01	<b>NME</b> Activités scolaires PV 01
304	08-11	<b>CMO</b> Activités scolaires MA 02	<b>CMO</b> Activités scolaires MA 02	Projet professionnel	<b>VUL</b> Atelier arts visuels PV 02	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01
	13-16	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel MA 02	<b>CMO</b> Activités scolaires MA 02		<b>CMO</b> Activités scolaires MA 02	<b>CMO</b> Atelier mesures MA 03
305	08-11	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01	<b>RSO</b> Activités scolaires PV 01	Projet professionnel	<b>RSO</b> Activités scolaires PV 01	<b>RFI</b> Atelier mieux apprendre PV 03
	13-16	<b>OGE</b> Atelier Orientation PV 01	<b>RSO</b> Activités scolaires PV 01		<b>RSO</b> Activités scolaires Villa 205	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel MA 02
306	08-11	<b>VUL</b> Activités scolaires PV 02	<b>VUL</b> Activités scolaires PV 02	Projet professionnel	<b>YSC</b> Atelier bois JD 01	<b>NN</b> Atelier outils projet professionnel PV 02
	13-16	<b>VUL</b> Atelier arts visuels PV 02	<b>NME</b> Atelier cuisine PV 03		<b>VUL</b> Activités scolaires PV 02	<b>VUL</b> Activités scolaires PV 02

PV = Pavillon

MA = Marbrerie

JD = Jacques-Dalphin

# agenda 2020 – 2021

1 <sup>er</sup> semestre			
24 août 2020 → 31 janvier 2021			
<b>Août</b>	<b>Lundi 24.08.20</b>	Rentrée scolaire	École Sgipa
<b>Septembre</b>	<b>Mardi 08.09.20</b>	Réunion de parents	Cycle 1
	<b>Jeudi 10.09.20</b>	Jeûne genevois	École Sgipa
	<b>Mardi 15.09.20</b>	Réunion de parents	Cycle 2
	<b>Jeudi 24.09.20</b>	Réunion de parents	Cycle 3
<b>Octobre</b>	<b>Lundi 19.10.20 → 23.10.20</b>	Vacances d'automne	École Sgipa
<b>Décembre</b>	<b>Jeudi 24.12.20 → 08.01.21</b>	Vacances de Noël et Nouvel An	École Sgipa

2 <sup>e</sup> semestre			
01 février 2021 → 24 juin 2021			
<b>Février</b>	<b>Mardi 02.02.21</b>	Réunion de parents des élèves majeurs	École Sgipa
	<b>Mardi 23.02.21</b>	Réunion de parents: présentation des ateliers de production adaptée Sgipa	École Sgipa
	<b>Lundi 15.02.21 → 19.02.21</b>	Vacances de février	École Sgipa
<b>Mars</b>	<b>Lundi 01.03.21 → 05.03.21</b>	Stages professionnels (cycle 2)	Cycle 2
<b>Avril</b>	<b>Jeudi 01.04.21 → 09.04.21</b>	Vacances de Pâques	École Sgipa
<b>Mai</b>	<b>Jeudi 13.05.21</b>	Ascension	École Sgipa
	<b>Lundi 24.05.21</b>	Pentecôte	École Sgipa
<b>Juin</b>	<b>Vendredi 04.06.21</b>	Journée sportive	École Sgipa
	<b>Jeudi 24.06.21</b>	Fête de fin d'année – remise des attestations	École Sgipa
	<b>Lundi 28.06.21 → 02.07.21</b>	Conseils des enseignant-e-s	École Sgipa
<b>Juillet</b>	<b>Dès lundi 05.07.21</b>	Vacances d'été	École Sgipa
<b>Août</b>	<b>Lundi 30.08.2021</b>	Rentrée scolaire	École Sgipa

## Dates conseils d'école:

- 9 octobre 2020
- 6 novembre 2020
- 4 décembre 2020
- 5 février 2021
- 12 mars 2021
- 30 avril 2021
- 28 mai 2021

# contacts utiles

---

---

## Sgipa

Chemin J.-F. Dupuy 20  
1231 Conches  
T 022 346 33 88

---

## École Sgipa, cycle 1'

Chemin J.-F. Dupuy 20  
1231 Conches  
T 022 346 33 88

---

## École Sgipa, cycles 2 et 3'

Route de Veyrier 100  
1227 Carouge  
T 022 342 92 50

---

## École Sgipa, Marbrerie'

Chemin de la Marbrerie 3  
1227 Carouge  
T 022 301 20 47

---

## École Sgipa, Jacques-Dalphin'

Rue Jacques-Dalphin 33  
1227 Carouge  
T 022 342 56 04

---

## Office médico-pédagogique (OMP)

Rue David-Dufour 1  
Case postale 50  
1211 Genève 8  
T 022 388 67 00  
Directrice de l'enseignement spécialisé  
et de l'intégration: M<sup>me</sup> Nicole Zbinden

---

## Office cantonal des assurances sociales (OCAS)

Rue des Gares 12  
Case postale 2696  
1211 Genève 2  
T 022 327 27 27

---

## Office de l'assurance-invalidité (OAI)

Rue des Gares 12  
Case postale 2096  
1211 Genève 2  
T 022 327 27 27

---

## Service de protection des mineurs (SPMi)

Office de l'enfance et de la jeunesse  
Bd Saint-Georges 16  
Case postale 75  
1211 Genève 8  
T 022 546 10 00

---

## Pro Infirmis Genève

Bd Helvétique 27  
1207 Genève  
T 022 737 08 08

---

## Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (AGEPA)

Case postale 1166  
1211 Genève 26  
[www.lagepa.ch](http://www.lagepa.ch)

---

## insieme-Genève

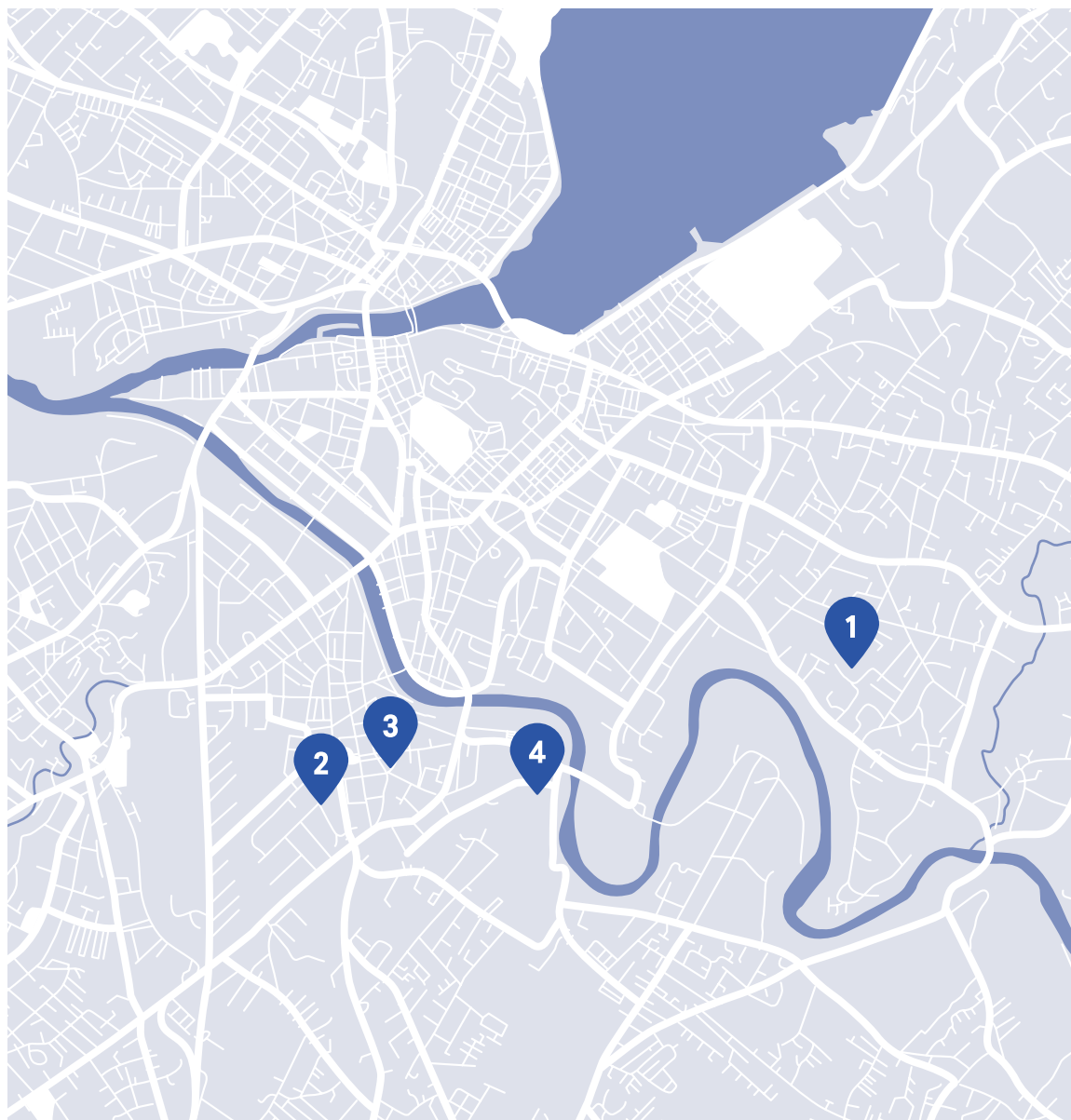
Rue de la Gabelle, 7  
1227 Carouge  
T 022 343 17 20  
E [info@insieme-ge.ch](mailto:info@insieme-ge.ch)

---

## Autisme Genève

Rue des Pavillons 4  
1205 Genève  
T 079 363 15 28  
E [secretariat@autisme-ge.ch](mailto:secretariat@autisme-ge.ch)

# plan d'accès



## L'École Sgipa sur Genève

1. École Conches
2. École La Marbrerie
3. École Jacques-Dalphin
4. École Carouge



Fondation Sgipa – chemin J.-F. Dupuy 20, 1231 Conches – +41 22 346 33 88 – [fondation@sgipa.ch](mailto:fondation@sgipa.ch) – [www.sgipa.ch](http://www.sgipa.ch)

---



Avec le soutien de

